



Température du bassin récréatif : 84.5° F

Température du bassin sportif : 83° F

- Déposez vos chaussures, bottes ou autres souliers dans les casiers du hall aquatique.
- Tout contenant de verre est strictement interdit aux vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
- **Vestiaires** : il est fortement suggéré de sécuriser votre casier avec un cadenas. Les casiers doivent être libérés à la fin de votre activité sans quoi le cadenas sera coupé et le contenu sera déposé dans la section objets perdus. La nourriture n'y est pas permise.
- **Seuls les baigneurs** seront admis dans l'enceinte de la piscine.
- Les **cheveux mi-longs et longs** doivent être attachés en toque/chignon ou en tresses, autrement vous devrez avoir votre casque de bain.
- **La douche** est fortement recommandée avant la baignade.
- **La marche** est de mise dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires.
- **Les plongeurs** sont autorisés en partie profonde seulement.
- **Les palmes** grandeur adulte sont autorisées dans les couloirs d'entraînement seulement.
- **Les enfants de 8 ans et moins** doivent être accompagnés **DANS L'EAU** et à proximité d'une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit avoir un contact visuel en tout temps et être à portée de bras.
- **Les enfants de 9 à 11 ans** doivent être accompagnés et **SURVEILLÉS** par une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit être en maillot/short.
- **Le ratio d'accompagnement** est de **1 adulte/personne responsable pour 3 enfants de 8 ans et moins**. Au-delà de ce ratio, une veste de flottaison (VFI) sera requise pour les enfants.
- **Le sauveteur** a autorité pour faire respecter la réglementation et prescrire une veste de flottaison individuelle (VFI) s'il le juge essentiel à la sécurité du baigneur.
- **Tremplin de 1 mètre** : être à l'aise en eau profonde. Veste de flottaison individuelle (VFI) autorisée.
- **Tremplin de 3 mètres** : 10 ans et plus et être un très bon nageur. La veste de flottaison individuelle (VFI) n'est pas autorisée.
- Un baigneur à la fois à la fois sur les tremplins, veuillez patienter sur la promenade.
- La marche est de mise sur les tremplins.
- Un seul saut est permis sur les tremplins.
- Attendre que le plongeur soit rendu à l'échelle avant d'effectuer votre saut ou plongeon.
- Seuls les plongeurs de face sont permis.
- **Maman et papa, utilisez les poussettes et coquilles jusqu'à la piscine** pour assurer la sécurité de vos petits. Évitez de les transporter dans vos bras et donnez-leur la main lorsqu'ils sont habilités à marcher.
- **La couche aquatique** de type **LITTLE SWIMMER** est obligatoire pour que votre bébé/enfant puisse accéder aux bassins. Lorsqu'un dégât fécal survient, l'évacuation du bassin est requise et la fermeture temporaire s'en suit pour effectuer la désinfection. Il en est de même pour un dégât vomitif.
- **Toilette**, s.v.p., veuillez aller à la toilette avec votre enfant **AVANT** l'activité.